

## **B- LA GWERZ DE KERNOLQUET : LES EXACTIONS D'UN CADET DE NOBLESSE ET DE SES COMPLICES DANS LE TRÉGOR DES ANNÉES 1650**

Le dossier sur les forfaits de la bande de Kernolquet – aussi orthographié Kernoelquet – peut être perçu comme l'inverse de celui sur le seigneur de La Villaudrain : il se compose d'une complainte recensée à travers un exemplaire unique, dont la provenance est peu documentée et dont la circulation orale est incertaine, là où le dossier de procédures criminelles est par contre très volumineux. Ces deux documentations sont connues de longue date. Le récit chanté a été publié dès 1858, avec traduction, dans le troisième volume des *Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne* écrit par Anatole de Barthélémy<sup>82</sup>. Les quelques commentaires qu'il donne à son sujet sont enrichis l'année suivante par Pol Potier de Courcy, dans le compte-rendu critique qu'il réalise de cet ouvrage dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*<sup>83</sup>. La transcription et la traduction sont republiées, sans commentaires, par Pierre Le Roux dans les *Annales de Bretagne* en 1900<sup>84</sup> ; puis René Couffon y fait une allusion rapide dans l'article qu'il consacre à Kernolquet dans la *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord* en 1960<sup>85</sup>. Ce dossier est repris dans deux publications ultérieures confidentielles, l'une parue dans les *Cahiers du Trégor* et l'autre dans un ouvrage de vulgarisation sur les grandes affaires criminelles de cette région<sup>86</sup>. Mais, plus encore que dans le cas précédent, la confrontation entre les deux sources n'est qu'à peine esquissée, les auteurs ayant concentré leur analyse sur les archives judiciaires en ne faisant que mentionner sans l'approfondir le lien avec la *gwerz*. Il est donc nécessaire de reprendre ce dossier afin d'évaluer l'apport complémentaire entre les sources.

### **a- Une complainte connue par une version unique**

La *gwerz* sur Kernolquet n'est recensée que dans une seule version, conservée dans le manuscrit 111 de la collection Penguern<sup>87</sup>. Elle est composée de 38 quatrains entrecoupés de 12 distiques, soit 176 vers. Écrite de la main de Jean-Marie de Penguern, elle est complétée d'une traduction du collecteur notée en vis-à-vis du texte en breton<sup>88</sup> :

<sup>82</sup> BARTHÉLÉMY, 1858, *Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne*, t. 3, p. 19-81 et 136-141.

<sup>83</sup> POTIER DE COURCY, 1859, « *Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne*, par M. Anatole de Barthélémy. *Compte-rendu* », p. 424.

<sup>84</sup> LE ROUX, 1900, « *Les chansons bretonnes de la collection Penguern* », p. 612-625.

<sup>85</sup> COUFFON, 1960, « *La terreur au pays de Guingamp en 1660. La bande de Kernoelquet* ».

<sup>86</sup> 1982, « *Kernoelquet : Le mandrin Trégorrois* » ; THOMAS, 2003, *Crimes et délits dans le Trégor*, p. 11-42.

<sup>87</sup> P330. Coll. Penguern, BnF, ms. 111, f. 242r-251r. Elle correspond au chant-type n°174, *Kernolquet al laer / Kernolquet le voleur*.

<sup>88</sup> La traduction de Penguern a été conservée à l'identique. La première page de cette *gwerz* est reproduite en **annexe 32**, p. 794.

Guernolquet*Les Gonellou<sup>89</sup>*

*tud jentil ha ~~domestikek~~ demezellet<sup>90</sup>  
mar plich genec'h e ~~zilluoc~~ zilluoc  
Bube an otro guernolquet  
hak en darn a be komplisset.*

*ar vers ma so komposet  
er prison gant kremalet  
map poudelloy<sup>91</sup> en deus hi groet  
a voie douare ~~guer~~K/nolquet.*

*kentan krim a voe groet en porsou  
voe kass dre ar bro fos arc'hant  
so bet malheur mut evit gant  
bag he hini pareillamant.*

*Neuz e ravissas en itron  
Priet er Baron a tron  
a voa memus comar dean  
ne voia en den cruel hema*

*Doe eternal so puissant  
krouer an tron ar firmamant  
Piou benak a torou ez lezen  
a vizou malheürus birviken*

*~~Guer~~K/nolquet en deus hi toret  
mah vo gantan abandonet  
mah vo abandonet gantan  
ma en deus bet he malheur er et ma<sup>92</sup>*

*er gigner a voa gantan  
a reit Lalande a neza  
a ie voar an hinchou bras kredet plen  
Da rakontr a marc'hadourien.*

*ma rakontras daou marc'hadour mat  
Kamill Rospidou hak he map  
En ho digesza gantan d'ar porsou  
Da rei marc'hadourez d'an otro.*

*Pa voaint antreet en ti  
he voiant konviet da dibri  
Leket ho ronset er merchossi  
hak ho marc'hadoures en ti.*

K/nolquet

Gentilshommes et demoiselles s'il vous  
plaît écoutez la vie de monsieur K/nolquet  
et de quelques uns de ses complices<sup>93</sup>.

Cette complainte fut composée en prison  
parmi les criminels<sup>94</sup>, le fils de Poudellovy  
la fit, et il connaissait les menées de K/nolquet.

Le premier crime commis au Porzou fut  
~~D'émettre~~ l'émission<sup>95</sup> de faux argent dans le pays. Ce qui  
fut un grand malheur pour cent personnes,  
et pour lui même pareillement.

Puis il ravit une Dame, épouse d'un  
haut Baron<sup>96</sup>. Elle était même sa commère,  
n'était ce pas là un homme cruel.

Dieu éternel est tout puissant. Il a  
créé le trone du firmament. Quiconque  
rompra sa loi sera malheureux à tout  
jamais.

Kernolquet l'a rompue. Il sera de lui  
abandonné, il sera abandonné de lui,  
~~et a reçu~~ si bien qu'il eut<sup>97</sup> son malheur dès ce monde<sup>98</sup>.

Un cuisinier qu'il avait et qu'on nommait  
Lalande, allait, croyez-le bien, sur les grandes  
routes, à la rencontre des marchands.

Il rencontra deux gros marchands, Camille  
Rospidou et son fils. Il les amena au Porsou  
pour vendre des marchandises au ~~monsieur~~ seigneur.

entrés au manoir, on les invita à  
manger. Les chevaux furent mis à  
l'écurie, et leurs marchandises dans la  
maison.

<sup>89</sup> Cette indication n'est pas reportée dans la traduction de Penguern. Elle signifie : « Langue du Goëlo ».

<sup>90</sup> Le substantif barré, non traduit par Penguern, signifie, « domestiques ». Dans le courant de cette transcription, seuls les termes barrés qui apportent une modification de sens par rapport à l'ensemble du texte sont traduits en notes de bas de page.

<sup>91</sup> Sous la lettre « u », on lit on « n » et sous la lettre « e », un « u ».

<sup>92</sup> Au-dessous de ce vers sont marqués, en toutes petites lettres, les termes suivants : « (pour er bet ma) ».

<sup>93</sup> La traduction de Penguern suit rarement les vers ligne à ligne. Elle est notée d'une écriture moins soignée que la transcription.

<sup>94</sup> Une traduction plus juste serait : « par des criminels ».

<sup>95</sup> Ce substantif est écrit au-dessus du mot barré qui précède.

<sup>96</sup> Cette traduction est approximative.

<sup>97</sup> Ces cinq mots sont écrits au-dessus des termes barrés qui précèdent.

<sup>98</sup> Une traduction plus juste serait : « dans ce monde ».

*Pa voant gant ar kolasion se  
 he voat o digeri ho bez  
 he voat o digeri ho bezjou  
 bak evit lakat ho korfon.*

*Kri vize ar kallon na voelze  
 he bars er porsou nep a vize  
 a klezvan daou marc'hadour paour  
 o goulen ho bubez ouz an otrou*

*ho goulen ho bubez dioutan  
 bak en rosent ho marc'hadourez dean.*

*Ni on euz en ho ti deg marc'h samet  
 a tal ar som a eiz mil skuet  
 me ho kare kollet dre ma le  
 a me en frans gant ma lignez*

*Kamill Rospidou pa klevas  
 Da pen an daoulin e stouas  
 Monet dan daoulin a eure  
 Da goulen belek en an Doue*

*A Lalande a respontas  
 Da Kamil Rospidou pa en<sup>99</sup> klevas  
 ni non euz affer a belleien  
 evit rein dit an absolver*

*gant daou guernat<sup>100</sup> mac'hadoures  
 me ho lakai ho daou en ho tiez*

*Me o lez da konsideri  
 ha ne voa honnez melkoni  
 guelet an daou marc'hadour paour  
 o chom beno korf a madou*

*chetu ama kenta bube  
 o deus konduet en ti se.*

*Neuze e chanchas er bube al  
 en em akostas ous tut fal  
 ouz er bagat potret degouttet  
 da lazres sant ha kezec*

*En treger en gerneo en gouellou  
 e ma brut demens ar porzou  
 ha kerkouls en eskopti Leon  
 dre ma en deus toret ar prison*

Pendant qu'ils ~~goutaient~~ collationnaient<sup>101</sup> on ouvrait leurs fosses, on ouvrait leurs fosses pour y mettre leur corps.

cruel de cœur qui n'eut pleuré au Porsou en entendant les deux pauvres marchands demander la vie au ~~monsieur~~ seigneur<sup>102</sup>.

en les entendant lui demander la vie. Ils lui donneraient leurs marchandises.

"nous avons chez vous dix chevaux chargés, Ils valent la somme de huit mille écus, sur mon serment je ~~les~~ voudrais qu'ils fussent<sup>103</sup> perdus, et que je fusse en France au sein de ma famille.

Camille Rospidou entendant cela, se jetta à deux genoux. Il se mit à genoux, demandant ~~un prêtre~~ au nom de Dieu, un prêtre.

Et Lalande répondit à Camille Rospidou<sup>104</sup> :

Nous n'avons pas besoin de prêtres pour te donner l'absolution.

avec deux liens<sup>105</sup> à marchandises, je vous mettez tous deux dans votre ~~logis~~ gîte.

Je vous laisse à penser si c'était ~~la~~ une grande ~~chose~~ tristesse, de voir les deux pauvres marchands rester là corps et biens.

tel fut le premier genre de vie, qu'ils menèrent en cette maison.

alors il changea de manière de faire, il s'entoura de mauvaises gens. D'une bande de garçons dégoûtés de voler des vaches et des chevaux<sup>106</sup>.

En Tréguier, en Cornouaille, en Goello, il n'est bruit que du porsou. Aussi bien en l'évêché de Leon, car il a forcé la prison.

<sup>101</sup> Ce verbe est indiqué au-dessus de celui qui précède.

<sup>102</sup> Au-dessous de ce mot, le terme « monsieur » est barré.

<sup>103</sup> Ces trois mots sont indiqués au-dessus de la ligne.

<sup>104</sup> Les derniers mots du vers, « quand il entendit », ne sont pas traduits par Penguern.

<sup>105</sup> Au-dessous de ce mot, un terme barré est illisible.

<sup>106</sup> La traduction de Penguern a peu de sens en français, même en corrigeant l'orthographe et en proposant le terme « dégoûtés ». Anatole de Barthélemy propose la traduction plus cohérente de « fatigués ».

<sup>99</sup> Ce terme est inscrit en petites lettres au-dessus de la ligne.

<sup>100</sup> Ce terme est raturé.

Prison Lezneven en deus toret  
ha deuit gantan ar konnanet

ar marc'hadourien a lavare  
en eil da egile a neze  
Pa tremenet an ti ar porson  
tolet evez mat voar ho trou

ne kouske ket da er marc'hadour  
en ten mousketton er penpour

guel vize da potret guernolquet  
na vizeñt ket et da pedernek  
a poe ma hint et da nenta  
no deus ket groet a joa

a pa ho deus lazret neut ar meur  
he vo ar gouerviz ouz ho c'heul

otro guernolquet ne dleze<sup>107</sup> quet  
Bea en ~~em~~ ep gis en em avanzet  
Bea en em avanzet en ep gis  
Da dizobliza pedernekis<sup>108</sup>.

ne voa parous dre ar kontre  
no deffoa ordonans neuse  
ha bi dre ar bro publiet  
Da vea kemeret k/nolquet

na nep a roze ~~soutten~~ dea  
en divise he vallour diouta

Benos kement en so er bro  
a romp dan otrou Runangoff  
benes en deus hon dilivret  
Demeus er miser bras meurbet.

En deus groet remontrans er Stadou  
Demeus a darn a ho krimou  
hak en deus bet ar permission  
Da kemeret an boll lazron

Nen deus ket en em niglijet  
Demeus ar karg en deffoa bet  
Toudik a laizour ar charles  
en deus komeret assambles

a reze en deus diskenliet  
kals a krimou kuzet.

Guel vize da potret Coatalay  
he vizeñt klan en ho guele

Il a forcé la prison de Lesneven, et  
emmené les condamnés<sup>109</sup>

Les marchands se disaient alors l'un  
à l'autre : quand vous passerez le manoir  
du porzou, regardez bien autour de vous.

un coup de mousqueton à un marchand  
n'y coute pas plus cher qu'un poireau.

Mieux eut valu pour les gars de guernolquet  
qu'il ne fussent pas allé à Pedernek.  
Depuis qu'ils ont été voler du fil, ils n'ont  
pas eu beaucoup de plaisir.

Puisqu'ils ont volé le fil du Meur, les  
paysans seront à leurs trousses.

Monsieur de guernolquet n'eut pas dû  
s'aventurer de la sorte. Il n'eut pas du  
s'aventurer au point de mécontenter  
ceux de pedernek.

Il n'était paroisse de la contrée, qui n'eut alors des  
ordonnances. Elles étaient publiées  
dans tout le pays, pour qu'on eut à prendre  
K/nolquet.

et celui qui ~~tirait dessus~~ l'abatrait d'un coup de feu<sup>110</sup>,  
devait en<sup>111</sup> recevoir le prix.

Que monsieur Runangoff soit béni  
dans tout le pays. C'est lui qui nous a  
délivré d'une misère si grande.

Il fit remontrance aux états, touchant  
~~une~~ quelques-uns de leurs crimes. /  
et ~~il~~ reçut l'autorisation de s'emparer  
de tous les voleurs.

Il n'a pas négligé la charge qui lui  
était confiée. Toudic et l'assassin Charles,  
furent pris<sup>112</sup> ensemble, pris par lui.

Ceux-ci ~~ils~~ révélèrent beaucoup de crimes cachés.

mieux eut valu pour les gars de Coatalay  
une bonne maladie qui les retint au lit

<sup>107</sup> Au-dessous des lettres « ze », la terminaison  
verbale « ec'h » est barrée.

<sup>108</sup> Les dernières lettres de ce terme sont raturées,  
de sorte que la lecture en est incertaine.

<sup>109</sup> Ce vers a été mal compris par Penguern. Il faudrait  
traduire en réalité : « Et les Connan sont venus avec lui ».

<sup>110</sup> Cette expression est notée au-dessus des termes barrés qui  
précèdent.

<sup>111</sup> Ces deux termes sont indiqués en réalité à la fin de la ligne  
précédente.

<sup>112</sup> Ce terme est indiqué au-dessus de la ligne.

*Me kred no deus goneet nep mat  
hou gourtois an otro K/nabat  
o monet d be gourdos da tal he ti  
o deus bet tourmant a melkoni*

*Dek a pevar vijent serten  
en em keffont en en banden  
hak hi monet ol a kalon vat  
Da kaffoet an otro K/nabat.*

*Mesobran a K/navanez  
a Runangoff a Cathinay<sup>113</sup>  
hak hi monet ol voar en dro  
hak evit kaffoet an otro*

*a Coatalay a goulene  
ouz Runangoff en deiz a voe  
otro Runangoff din e leret  
Petra voar dro ma ti a klesket*

*K/navanez a respontas  
Da Coatalay pa en klevas  
nen de o klask ho breur K/nolquet  
a so en ho ti ho miret*

*ho map trolonk ar stank ivez  
a ~~renkomp~~ da kaffoet fet deiz  
ma na ~~keret o prizez~~ keret<sup>114</sup> ho fournissa  
he bezet geneni fedeiz*

*An otro Trollong pa klevas  
en kreis ar banden c'he salias  
hak e pignat voar er Cruttugen  
da c'houari ar konterlazgen.*

*en heur orolaj me voar er fat  
e c'heo bet trollong o kombat  
mes a la fin e voe saiset  
he tat hag e a voe komeret*

*ma voent kasset da koadeslan  
o gortos monet da gnegamp.*

*A Coatalay a goulene  
ouz Mesobran en deiz a voe  
otro Mesobran din he leret  
Perag o c'heus on komeret*

*Perag o c'heus hon komeret  
nen boa ket ho disoblizet.*

M'est avis qu'ils n'ont ~~rien~~ gagné rien<sup>115</sup> de bon  
à guetter le seigneur de K/nabat  
en allant l'attendre près de chez lui  
ils ont récolté tourment et mélancolie.

Ils étaient quatorze, j'en suis sûr, se  
trouvant ~~ensemble~~ réunis<sup>116</sup> et ils s'en furent  
de bon cœur rejoindre le seigneur  
de K/nabat.

Mesobran, K/navanez, Runangoff  
et Cathinay, et ils se mirent en route  
pour aller rejoindre le seigneur.

et Coatalay demandait un jour  
à Runangoff :  
Dites-moi, Monsieur, que cherchez-vous  
autour de ma maison ?

K/navanez répondit en entendant Coatalay.  
Nous cherchons ton frère K/nolquet que  
tu caches chez toi.

et ton fils trolong et de l'étang, il  
nous les faut aujourd'hui.  
Si vous ne nous les livrez<sup>117</sup> pas, nous  
vous emmènerons avec nous<sup>118</sup>.

Monsieur Trollong ~~Pentendant~~ entendant  
ces mots, sauta au milieu de la bande  
et monta sur une butte pour jouer du  
coutelas.

trollong, je le crois bien, combattit  
~~au moins~~ pendant<sup>119</sup> une heure, mais à la fin il  
fut pris. On s'empara de son père et de lui

On les amena à Coadelan, avant de les  
conduire à Guingamp.

Et Coatalay demandait un jour à  
Mesobran. Monsieur Mesobran dites-moi  
Pourquoi vous m'avez pris.

Pourquoi m'avez vous pris, vous ai-je  
désobligé ?<sup>120</sup>

<sup>115</sup> Ce terme est indiqué au-dessus de la ligne.

<sup>116</sup> Ce terme est indiqué au-dessus du mot barré qui précède.  
Une traduction plus littérale serait : « en une bande ».

<sup>117</sup> Au-dessous de ce mot, un terme illisible est barré.

<sup>118</sup> Penguern ne traduit pas le dernier terme du vers :  
« aujourd'hui ».

<sup>119</sup> Ce terme est indiqué au-dessus de l'expression barrée qui  
précède.

<sup>120</sup> Une traduction plus littérale serait : « Je ne vous avais pas  
désobligé ».

<sup>113</sup> Ce nom est partiellement raturé.

<sup>114</sup> Ce terme est indiqué au-dessus des mots barrés  
qui précèdent.

*ha K/ navanez pa klevas  
er paper a c'be got a tenas  
Diskue dea ar karguszon  
ha voa ret mont da raozon*

*ha Mesobran a lavare  
en Coateslan en deiz a voe :*

*Birviken ne poueza o kerzet  
nam bet kemeret Knolquet  
ma ne alla krigi ena  
me lakai ez voat da ienan*

*trugare Doue an drindet  
Comeret eo ar valler k/nolquet  
en hent en tal ar ballanek  
en deus bet en ten mousket*

*Chetu pe en gis e c'heo finisset  
Bube ar valler K/nolquet  
nep a rajou drouk er bet man  
a behou punisset er gis-ma*

*ha c'hui ivez lignez K/nolquet  
komeret en patiantet  
nem avanset ket nemat  
da gourdrous nobl ha patabl.*

*Finis  
22<sup>e</sup> aoust 1663.*

Dès que K/navanez l'entendant<sup>121</sup>, il tira  
un papier de sa poche  
et lui montra l'ordre de le conduire à Rennes.

Et Mezobran disait à Coadelan :

Je ne m'arrêterai me reposerai<sup>122</sup> que quand j'aurai  
pris K/nolquet, et si je ne puis le prendre  
l'empoigner, je ferai refroidir son sang.

Par la grâce du Dieu trinitaire, le voleur  
K/nolquet fut pris. Dans le chemin,  
près d'un champ de genêt, il reçut un  
coup de mousquet.

Voilà comment se termina la vie  
du brigand Knolquet. Celui qui commettra  
des méfaits en ce monde, sera puni de cette  
façon.

Et vous parents de Kernolquet, prenez ceci  
en patience, ne vous aventurez pas trop, à  
vous fâcher contre les nobles et les manans<sup>123</sup>.

fin

<sup>121</sup> Les dernières lettres de ce verbe sont raturées : on lit en dessous la désinence « it ».

<sup>122</sup> Ce verbe est indiqué au-dessus du verbe barré qui précède. Une traduction plus littérale serait : « Jamais je ne m'arrêterai de marcher ».

<sup>123</sup> La lecture de ce dernier terme est incertaine.